



COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 mars 2019

L' an deux mil dix neuf et le quinze Avril à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DES FETES DE PRECY sous la présidence de CHARACHE Jean-Luc Président

Présents : M. CHARACHE Jean-Luc, Président, Mmes : FRITSCH Monique, HILT Pierrette, JAMET Christine, MARTEAU Christine, MENARD Francine, POULAIN Danièle, VASICEK Monique, MM : CHAPELIER Bruno, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOU Jacques, DELAVault André, DENOUX Jean-Louis, DOUSSET Jean-Paul, DUCROT Fabien, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, GARRAULT Alain, GAUDRY Daniel, LE CAM Olivier, MAUPLIN Jean-Claude, NACCACHE Roger, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël, VILLETTE André

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOULINNEUF Christine à M. PASQUE Jean-François
Excusé(s) : M. MARTINET Bruno

A été nommé(e) secrétaire : Mme VASICEK Monique

Le Président donne lecture du compte rendu du 28 janvier 2019

1. Approbation du compte de gestion du budget SPANC

réf : CDC2019013

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2018 du SPANC

réf : CDC2019016

Présentation et vote du Compte Administratif 2018 sous la Présidence de Monsieur Roger NACCACHE.

Le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultat reportés	47 905.47				47 905.47	
Opérations de l'exercice	49 875.42	77 741.50			49 875.42	77 741.50
TOTAUX	97 780.89	77 741.50			97 780.89	77 741.50
Résultat de clôture	20039.39				20039.39	
Reste à réaliser Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
TOTAUX CUMULES	97 780.89	77 741.50			97 780.89	77 741.50
RESULTATS DEFINITIFS	20 039.39				20 039.39	

- Constate que les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote :

A la majorité (pour : 15 contre : 2 abstentions : 10)

Approbation du compte administratif 2018 du budget CDC GENERAL
réf : CDC2019017

3. Vote du Budget Primitif SPANC 2019

réf : CDC2019011

M. le Président présente le budget primitif du SPANC pour 2019 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 29 519.39 €

Recettes : 29 519.39 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif détaillé ci-dessus

A la majorité (pour : 18 contre : 3 abstentions : 7)

4. Modification des tarifs des redevances du SPANC

réf : CDC2019022

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-8 à 2224-11,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Sur proposition du Président,

après en avoir délibéré,

le conseil communautaire,

ADOpte le montant de la redevance (varie selon la nature des opérations de contrôle) :

- Diagnostic du neuf :

Part portant sur le contrôle de conception et d'implantation : **104,00 €**, auquel on ajoute **50€** pour la visite de contrôle avant remblaiement.

Le dossier complet revient donc à **154,00 €** facturé par la Communauté de Communes.

Contre-visite de conception et d'installation : **14,00 €**

Contre-visite de bonne exécution : **27,50 €**

- Diagnostic de l'existant :

Le coût du diagnostic est de 122.00 € facturé par la Communauté de Communes.

Ces tarifs sont applicables à compter du 15 avril 2019

A la majorité (pour : 21 contre : 4 abstentions : 3)

5. Approbation du compte de gestion 2018 du budget des ORDURES MENAGERES

réf : CDC2019014

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du service ordures ménagères dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

6. Approbation du compte administratif 2018 du budget de ORDURES MENAGERES

réf : CDC2019018

Présentation et vote du Compte Administratif 2018 sous la Présidence de Monsieur Roger NACCACHE.

Le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00	50 023.75		1 042.00		51 065.75
Opérations de l'exercice	355 114.55	434 473.21	0	0	355 114.55	434 473.21
TOTAUX	355 114.55	484 496.96		1 042.00	355 114.55	485 538.96
Résultat de clôture		129 382.41		1 042.00		130 424.41
TOTAUX CUMULES	355 114.556	484 496.96			355 114.55	485 538.96
RESULTATS DEFINITIFS		129 382.41		1 042.00		130 424.41

- Constate que les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote

A la majorité (pour : 21 contre : 2 abstentions : 4)

7. Vote du Budget Primitif ORDURES MENAGERES 2019

réf : CDC2019010

M. le Président présente le budget primitif des OM pour 2019 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 544 175.16 €

Recettes : 544 175.16 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 27 562.00 €

Recettes : 27 562.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif détaillé ci-dessus

A la majorité (pour : 17 contre : 6 abstentions : 5)

8. Vote du Budget Primitif ORDURES MENAGERES 2019

réf : CDC2019010

M. le Président présente le budget primitif des OM pour 2019 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 544 175.16 €

Recettes : 544 175.16 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 27 562.00 €

Recettes : 27 562.00 €

« Suite à la commission ordures ménagères, M. le Président propose au conseil de décider du taux TOEM pour l'exercice 2019. Le taux de 12.86 % est maintenu pour l'exercice 2019. La question sera revue lors d'une réunion en octobre 2019 pour l'exercice 2020 »

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif détaillé ci-dessus

A la majorité (pour : 17 contre : 6 abstentions : 5)

9. Approbation compte de gestion 2018 sur Budget CDC - GENERAL

réf : CDC2019015

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le compte de gestion du service ordures ménagères dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

10. Approbation du compte administratif 2018 du budget CDC GENERAL

réf : CDC2019017

Présentation et vote du Compte Administratif 2018 sous la Présidence de Monsieur Roger NACCACHE.

Le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00	243 358.83		800 684.69	0.00	1 044 043.52
Opérations de l'exercice	359 194.66	422 913.25	1 009 033.46	427 649.51	1 368 228.12	850 562.76
TOTAUX	359 194.66	666 272.08	1 009 033.46	1 228 334.20	1 368 228.12	1 894 606.28
Résultat de clôture		307 077.42		219 300.74		526 378.16
TOTAUX CUMULES	359 194.66	666 272.08	1 009 033.46	1 228 334.20	1 368 228.12	1 894 606.28
RESULTATS DEFINITIFS		307 077.42		219 300.74		526 378.16

- Constate que les identités de valeurs avec des indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président a quitté la séance et n'a pas pris part au vote.

A la majorité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 6)

11. Vote du Budget Primitif Principal de la CDC 2019

réf : CDC2019012

M. le Président présente le budget primitif Principal de la CDC pour 2019 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 756 884.24 €

Recettes : 756 884.24 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 364 922.32 €

Recettes : 1 364 922.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le budget primitif détaillé ci-dessus

A la majorité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 5)

12. Vote des taxes locales 2019

réf : CDC2019019

Sur proposition du Président,

le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux pour l'exercice 2019 comme ci-dessous :

TH : 2.44 %

TFB : 1.82 %

TFNB : 3.25 %

CFE : 3.16 %

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

13. Création d'un poste de rédacteur

réf : CDC2019020

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un poste de Cadre B - Grade Rédacteur Principal 1ère classe, à Temps Complet est créé à compter du 1er mai 2019 pour occuper les Fonctions Administratives

A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Madame MENARD Interroge le président sur l'avancée du dossier concernant Madame DIREITO.
- Le Président informe le conseil que le projet de bail de la MSP est en cours d'analyse par les professionnels de santé.

Prochain conseil communautaire le Lundi 3 juin 2019 à Saint Leger le Petit à 18h00

Compte-rendu certifié conforme par le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE pour être affiché en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de la CDC BERRY LOIRE VAUVISE

Jean-Luc CHARACHE

